

PARTICIPER À UN JURY D'ADMISSION DES EXAMENS TAXI VTC



RÉGLEMENTAIRE
SÉCURITÉ

Organisez l'examen et l'évaluation
des candidats



PRÉSENTIEL

PUBLIC

- Agent de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat
- Conducteur professionnel de taxi ou VTC
- Professionnel de l'enseignement de la conduite et de la sécurité routière
- Personnel actif de la police nationale ou militaire de la gendarmerie nationale ou réserviste du code de la défense

PRÉREQUIS

Satisfaire aux critères de l'arrêté du 21 juin 2024 (art. 6) www.legifrance.gouv.fr fixant les conditions de désignation et les obligations déontologiques ou de déport applicables aux personnes chargées de l'évaluation des candidats ou de l'organisation de l'examen d'accès aux professions de conducteur de taxi et de conducteur de voiture de transport avec chauffeur.

DURÉE

0,5 jours (3 heures)

DATE ET HORAIRES

Retrouvez toutes les dates sur notre site web (QR code au verso)

LIEU

Retrouvez les informations d'accès, de transport et de restauration sur notre site web (QR code)

TARIF **0€**

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Sous 48 heures avant le 1^{er} jour de formation sous réserve :

- D'un entretien de positionnement
- Des effectifs minimum et maximum pouvant être accueillis

ACCESSIBILITÉ

Formation adaptée et accessible aux besoins des personnes en situation de handicap : conditions d'accueil, accès et coordonnées du référent handicap sur notre site web (QR code)

Objectifs

- **MAÎTRISER** le référentiel de compétences de l'épreuve pratique
- **ORGANISER** les épreuves pratiques
- **ÉVALUER** le candidat selon les modalités de déroulement

LES CMA OCCITANIE



FINANCEMENT

Étude de la prise en charge adaptée à votre demande de formation et à votre situation professionnelle



EXPERTISE

Conseiller-formateur expert du domaine, spécialiste de l'artisanat et du tissu économique local



ACCOMPAGNEMENT

Nos équipes proposent des parcours sur-mesure pour développer vos compétences et concrétiser vos projets



Programme

Formation annuelle obligatoire pour tous les membres du jury de l'épreuve d'admission

• Environnement réglementaire

- Maîtrise du référentiel de compétences de l'épreuve pratique
- Connaissance du règlement d'examen
- Appropriation de la réglementation locale annuelle
- La réglementation nationale, les enjeux, les nouveaux textes

• Organisation des épreuves

- Le temps imparti pour chaque épreuve
- La durée préparatoire du candidat à l'examen

- Construction des parcours dans les temps alloués
- Réalisation des corrigés
- Les sujets et les cas pratiques

• Application des règles de déontologie lors de l'évaluation des candidats

- Les règles de déport et de déontologie à observer lors du déroulement des épreuves
- Sensibilisation aux préjugés, aux stéréotypes et aux risques de discriminations

➤ Modalités pédagogiques

- Formation en présentiel
- Groupe de 12 personnes en moyenne
- Alternance d'apports théoriques et de mises en pratique

➤ Modalités d'évaluation

- **Acquis** : questionnaire réalisé en début et fin de formation
- **Cas pratique** tout au long de la formation

CMA FORMATION



Contact et inscription

Contactez la CMA de votre département :
artisanat-occitanie.fr/formations



CMA Occitanie

59 T Chemin Verdale
31240 SAINT-JEAN
crma@crma-occitanie.fr